











Table des matières

Ce qu'est le Festival Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS)	3
Notes importantes	3
Le thème : l'Ère de jeu	4
Nos objectifs	
Informations pratiques	5
Frais d'inscription	5
Horaire général préliminaire	5
Microsubvention PassepART	5
Hébergement	5
Transport	6
Repas	6
Appui à la création scolaire (GRATUIT)	6
Prix Première Ligne	6
Bourse d'études Théâtre Action / TFO	6
Conditions de participation	7
Pour participer au FTAMS	
Pour présenter un spectacle au FTAMS	
Étapes de participation	8
Étape 1 - du 2 octobre au 18 décembre 2023	8
☐ Payer votre adhésion 2024	8
☐ Remplir le formulaire d'inscription préliminaire	
Étape 2 - du 18 décembre 2024 au 19 février 2024	
☐ Informations sur les participant·es	8
☐ Manifester votre intérêt à recevoir l'aide au déplacement	
☐ Remplir la fiche descriptive de votre spectacle, le cas éché	eant8
Étape 3 - du 19 février au 4 mars 2024	9
Distribution de l'aide au déplacement :	9
Si vous présentez un spectacle au FTAMS :	9
☐ Fiche technique	
☐ Fiche de rétroaction	0
Étape 4 - du 4 mars au 11 mars 2024	10
☐ Choix des ateliers et des spectacles	10
☐ Informations logistiques	10
Annexe 1: Fiche de vérification	11
Annexe 2: Information sur les droits d'auteurs	
Annexe 3: Prix Première ligne	13
Annexe 4 : Bourse d'études TA-TFO	14

Cher·ères collègues et complices,

Au nom de toute l'équipe de Théâtre Action (TA), nous aimerions tout d'abord, vous remercier de continuer à transmettre votre amour et votre passion pour le théâtre aux futures générations.

Afin de mieux vous accompagner dans votre démarche et de vous faire part des différentes étapes d'inscription au Festival Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS), l'équipe de Théâtre Action vous a préparé cette trousse d'information. Sachez qu'il nous fera toujours plaisir de vous répondre, que ce soit par téléphone ou par courriel, si des questions persistent.

Ce qu'est le Festival Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS)

- Une invitation pour toutes les écoles secondaires francophones de l'Ontario qui ont un intérêt pour le théâtre;
- Un événement à grand déploiement réunissant des centaines d'élèves, une trentaine d'enseignant es et une vingtaine de formateur trices issu es du secteur professionnel;
- Une variété d'activités : ateliers de formation, spectacles scolaires, activités sociales, etc.;
- Un festival incontournable qui offre une occasion unique pour la jeunesse de partager en français sa passion du théâtre, de perfectionner ses connaissances et sa pratique du théâtre, tout en se sentant impliquée dans la communauté et la culture franco-ontarienne.

Notes importantes:

Les dates butoir pour chacune des étapes détaillées dans ce document sont des <u>dates finales</u>. Nous vous faisons parvenir ce document afin de vous transmettre le plus tôt possible les informations qui vous seront demandées durant le processus d'inscription au FTAMS.

Merci de respecter ces dates afin de permettre à notre équipe de tout orchestrer dans les meilleurs délais.

Merci et bonne lecture!

Le thème : l'Ère de jeu



Le FTAMS 2024, c'est une invitation à explorer, expérimenter et imaginer : l'Ère de jeu.

Le temps d'une fin de semaine, tu es invité·e à venir faire des rencontres, partager, jouer et créer avec d'autres. On t'invite à retourner en toi, à la source, là où ça pétille! Quand tes neurones s'allument et que chaque cellule de ton corps se met en marche. Au temps précis de l'entrée en jeu. Notre jeu. Ça veut dire quoi, jouer? Au théâtre ou dans la vie? Comment maintenir vivant cet instinct qui vient de l'enfance?

Toustes ensemble sur scène, interprétons avec joie les nouvelles histoires, les élans de mouvement, les expressions de réel. Nos outils? Notre corps, notre voix et notre imagination. Guidé.es par notre envie de s'engager, nourrissons cette curiosité afin qu'elle continue d'habiter en nous.

Entre dans l'Ère de jeu et demande-toi : Si je décide de m'ouvrir aux possibles, que pourrait-il arriver? À toi de le découvrir...

Anne Hamels, Direction artistique

Nos objectifs

- Créer un environnement créatif exclusivement francophone pour les élèves de la 7^e à la 12^e année (*quelques conditions* s'appliquent, détails en page 6);
- Offrir deux ateliers à chaque élève (parmi une dizaine de choix) et deux classes de maître aux enseignant·es et aux animateur·trices culturel·les, assurées par des artistes professionnels;
- Offrir à chacune des écoles participantes l'occasion de présenter un spectacle de 55 minutes;
- Encadrer des périodes de discussion avec les participant∙es après chacune des interventions théâtrales; scolaires et universitaires;
- Proposer une programmation diversifiée: cérémonies d'ouverture et de clôture, soirée sociale et spectacles professionnels;
- Permettre aux festivalier ières de voir des artistes et artisan es professionnel les francophones à l'œuvre;
- Offrir des moments de concertation et de réseautage (ex. Table Jeunesse et Table éducation);
- Permettre aux festivalier-ières de voir plusieurs spectacles présentés par les écoles secondaires et l'Université d'Ottawa;
- Prévoir des occasions de création interactive avec les élèves dans le cadre de nos activités artistiques et sociales (ex. Repas de l'amitié).

Informations pratiques

Frais d'inscription (taxes incluses)

- Pour chacune des troupes scolaires ou écoles participantes :
 - Frais d'adhésion pour l'année 2024 de 130 \$. Lien vers le formulaire d'adhésion <u>ici</u>. Pour plus d'informations sur les avantages de devenir membre de Théâtre Action, veuillez consulter les critères d'adhésion ici.
- **Pour les élèves :** 120 \$ / élève pour l'entièreté de la programmation
- Pour les adultes accompagnateur trices : 50 \$ / adulte accompagnateur trice

Horaire général préliminaire

Consultez l'horaire général préliminaire ici.

Microsubvention PassepART

IMPORTANT: Théâtre Action est un organisme admissible en tant que partenaire du programme <u>PassepART</u>, géré par la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). Chacune des écoles de la francophonie canadienne a droit annuellement à une <u>microsubvention de 1 500 \$ par palier</u> (<u>intermédiaire, secondaire)</u>. La somme obtenue sera destinée à couvrir vos frais d'inscription et/ou de transport. C'est simple, si vous n'avez toujours pas reçu de microsubvention pour l'année scolaire en cours, il suffit que vous nous fournissiez une confirmation afin d'autoriser TA à faire la demande au nom de votre école.

Hébergement

Des ententes sont prises avec différents hôtels de la région afin de vous offrir le meilleur tarif possible, mais <u>il est de votre responsabilité de réserver et de défrayer les coûts d'hébergement pour vous et pour les participant·es de votre école lors de votre séjour au FTAMS.</u> Pour profiter des meilleurs prix offerts, veuillez communiquer avec ces hôtels <u>avant le 18 mars 2024</u> en indiquant le code bloc « Théâtre Action ».

Ottawa Embassy Hotel & Suites	Les Suites Hotel	
25 Cartier St, Ottawa, Ontario, K2P 1J2	<u>130 rue Besserer, Ottawa, ON K1N 9M9</u>	
Chambres classiques (2 lits Queen) : 169\$ (4 personnes) * Buffet déjeuner inclus	Suite classique (1 chambre) : 219\$ (1-4 personnes) Suite classique (2 chambres) : 329\$ (1-6 personnes)	
<u>Important</u> : Veuillez faire la réservation en contactant directement Abigail ou Dean , en indiquant le nom de votre école.	*Le déjeuner n'est pas inclus- les suites comptent une cuisinette avec frigo.	
Contacts:	Contact :	
Abigail Woods: awoods@ottawaembassy.com	Nicholas Litt: nicholas.litt@innvesthotels.com	
D: 613-237-2111 x 6130 C: 705-733-6941	613-232-3319	
Dean Lake: dlake@ottawaembassy.com	*Veuillez indiquer le nom de votre école en réservant	
613-237-2111 x 6144		
20 \$ (+ taxes) stationnement - petit véhicule	28 \$ (+ taxes) stationnement - petit véhicule	
Stationnement pour autobus :		
30 \$ (+ taxes) disponible dans la ville d'Ottawa		

Autres options de stationnement ici

Transport

Vous serez tenu·es de défrayer les coûts de votre transport ou d'organiser un jumelage avec une autre école pour vous déplacer à la ville hôte du FTAMS. Théâtre Action offre une aide au déplacement pour les écoles se trouvant à plus de 450 km du lieu d'accueil. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que vous recevrez le montant demandé.

Repas

Le Repas de l'Amitié, qui aura lieu lors de la dernière journée du FTAMS, est le seul repas offert par Théâtre Action, pour l'ensemble des festivalier·ières. Pour les autres repas, une liste d'établissements de restauration à proximité des lieux de l'événement vous sera fournie.

Appui à la création scolaire

Date limite pour faire demande : le 26 octobre

Les troupes désirant présenter un spectacle dans le cadre du FTAMS peuvent bénéficier d'un Appui à la création scolaire gratuit, sous forme de mentorat. Les troupes intéressées seront jumelées à un·e artiste mentor·e qui les appuiera tout au long de leur processus de création. Le programme est disponible entre octobre 2023 et fin mars 2024. <u>Ici</u> le formulaire de demande. Vous trouverez les détails du programme ici.

Prix Première Ligne

Le prix Première Ligne cherche à récompenser la troupe ou les auteur es du meilleur texte de création présenté au Festival Théâtre Action en milieu scolaire. Le Prix vient accompagné d'une bourse de 1 000\$. C'est une façon d'illustrer l'importance que Théâtre Action et toutes ses compagnies partenaires accordent au théâtre de création et à la relève en dramaturgie. Vous trouverez plus de détails dans l'annexe 3.

Bourse d'études Théâtre Action / TFO

Une bourse d'études de 1 500 \$ est offerte à un·e élève finissant·e du niveau secondaire qui poursuivra des études postsecondaires en théâtre, en français dans un établissement ou dans une école de théâtre. Vous trouverez plus de détails dans l'annexe 4.

Conditions de participation

Pour participer au FTAMS:

- Les frais d'adhésion annuelle doivent être acquittés au plus tard le 18 décembre 2023. Cliquez ici pour devenir membre.
- Le formulaire d'inscription officielle doit être dûment rempli et reçu par Théâtre Action avant le **19 février 2024**. Veuillez prendre note qu'<u>aucun changement à la facturation</u> et <u>aucun remboursement</u> ne sera fait après cette date.
- Les frais d'inscription doivent être acquittés au plus tard le 18 avril 2024.

Pour présenter un spectacle au FTAMS :

Selon l'intérêt des écoles participantes et les plages horaires disponibles, un maximum de treize spectacles seront inscrits à l'horaire du FTAMS. Nous visons des interventions d'une durée maximale de **55 minutes**, qui seront suivies par des discussions avec le public.

Pour assurer le bon déroulement des interventions théâtrales, certains détails sur votre représentation vous seront demandés lors de votre inscription officielle. L'ensemble des interventions théâtrales devra être confirmé au plus tard le **19 février 2024**.

De plus, un·e artiste professionnel·le sera embauché·e pour vous offrir une rétroaction dans les semaines qui suivent la fin du festival. Une rétroaction est une évaluation constructive où les éléments de votre spectacle seront observés par un·e professionnel·le du milieu théâtral.

Le nombre de plages horaires disponibles étant limité, les critères de sélection suivants seront mis en place au besoin :

- Fournir les informations de mise en candidature exigées;
- Joindre le texte (dans sa version finale) tel qu'il sera présenté au festival;
- Nous faire parvenir une copie des droits d'auteur (le cas échéant). Pour plus de détails sur les droits d'auteurs, consultez l'annexe 2 ;
- Respecter la limite de **55 minutes** lors de la représentation de votre spectacle;
- Vous rendre disponible pour participer à la discussion avec le public à la fin du spectacle et à la rétroaction après le FTAMS;
- Assurer les suivis demandés par notre directeur technique;
- Payer vos frais d'inscription et d'adhésion à Théâtre Action;
- Respecter les échéanciers présentés dans les pages suivantes.

Étapes de participation

Les informations recueillies aux différentes étapes nous permettront de confirmer le nombre de spectacles et d'ateliers qui seront offerts aux festivalier·ières. Il est très important pour assurer le succès du festival et la pleine participation des élèves de bien respecter cet échéancier. Merci à l'avance de votre collaboration!

Étape 1 - du 2 octobre au 18 décembre 2023Adhésion à Théâtre Action et inscription préliminaire

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

- □ Payer votre adhésion 2024 <u>ici</u>
- □ Remplir le formulaire d'inscription préliminaire ici:
 - Nombre de participant es et d'adultes responsables prévu;
 - Nom, prénom et coordonnées de la personne-contact;
 - La confirmation de l'intérêt de présenter un spectacle;
 - Votre intérêt à bénéficier d'une microsubvention PassepART de 1 500\$.

Étape 2 - du 18 décembre 2024 au 19 février 2024 Inscription officielle et financière

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

Le lien vers le formulaire d'inscription officielle (incluant <u>la fiche descriptive)</u> vous sera acheminé par <u>courriel la</u> semaine du **18 décembre**.

- □ Informations sur les participant·es :
 - Noms, prénoms, courriels, informations de santé et tailles de chandail des élèves et des adultes responsables
- ☐ Manifester votre intérêt à recevoir l'aide au déplacement :

Théâtre Action offre une aide au déplacement pour les écoles se trouvant à plus de 450 km du lieu d'accueil. Cependant, nous ne pouvons garantir que vous recevrez le montant demandé.

- Remplir la fiche descriptive de votre spectacle, le cas échéant :
 - Nom, prénom et responsabilités de l'ensemble de l'équipe de création (ex. mise en scène, interprétation, conception, technique, régie, etc.);
 - Le nom des auteur·rices;
 - Le titre de votre pièce;
 - Le synopsis;
 - Le texte et la preuve des droits d'auteurs;
 - La durée approximative de votre pièce (maximum de 55 minutes).

Étape 3 - du 19 février au 4 mars 2024 Distribution de l'aide au déplacement, dépôt des fiches techniques et de rétroaction

Informations nécessaires pour compléter cette étape

Distribution de l'aide au déplacement :

C'est durant cette étape que Théâtre Action commencera à distribuer l'aide au déplacement aux écoles participantes. <u>Un courriel sera envoyé aux écoles éligibles pour confirmer le montant qui leur sera alloué</u>. Toutes les écoles ayant présenté une demande seront contactées, qu'elles soient admissibles ou non.

Si vous présentez un spectacle au FTAMS :

☐ Fiche technique :

Un lien vous sera envoyé la semaine du 19 février

Cette étape est sûrement l'une des plus importantes pour les écoles présentant un spectacle lors du FTAMS. C'est dans ce formulaire que vous aurez à nous indiquer les spécifications de votre décor (dimensions, photos, entreposage, etc.), les détails par rapport à vos besoins techniques (éclairage, son, etc.), les noms des intégrant es du projet et leur fonction et toute autre information relative à la logistique.

N.B.: C'est le directeur technique qui vous assignera une plage horaire et une salle en fonction des caractéristiques de votre spectacle.

□ Fiche de rétroaction :

Vous allez être contactés pour fixer la date de votre rétroaction qui aura lieu dans les deux semaines suivant le FTAMS.

Une rétroaction est une évaluation constructive où les éléments d'un spectacle sont observés par un·e professionnel·le du milieu théâtral, dans le but d'aider votre troupe à s'améliorer. Le·la rétroacteur·trice vous offrira, dans les deux semaines après le FTAMS, une période de rétroaction de 60 minutes par vidéoconférence, durant laquelle la discussion pourra porter sur n'importe quels éléments du spectacle, par exemple : la direction d'acteur·trice, la conception des décors, la compréhension du texte, la mise en scène, etc.

Étape 4 - du 4 mars au 11 mars 2024 Choix d'atelier et d'activités + informations logistiques

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

Le formulaire "Choix d'atelier et d'activités + Informations logistiques" vous sera acheminé par courriel la semaine du 4 mars.

☐ Choix des ateliers et des spectacles :

Vous allez recevoir un formulaire avec le détail des spectacles offerts, la liste des ateliers et une courte vidéo de présentation des ateliers. Le formulaire comportera le nom des élèves que vous nous aurez fourni à l'étape 2 et vous devrez sélectionner, pour chaque élève, le choix d'ateliers et de spectacles.

* Il est à noter que nous prioriserons le choix d'atelier des élèves finissant·es et que nous ne pouvons pas garantir une place dans les ateliers choisis. Aussi, nous tiendrons compte du nombre d'élèves inscrits par école lors de notre attribution.

□ Informations logistiques :

Nous profitons également de cette étape pour compiler plusieurs informations qui peuvent paraître anodines, mais qui nous aident dans le développement des horaires personnalisés des participant·es. Voici certaines des informations requises :

- Transport : Le nombre et les spécifications des véhicules/autobus avec lesquels vous vous déplacerez pour venir au festival
- Les noms et prénoms des participant·es à la Table jeunesse (maximum deux par école)
- Les festivalier ières participent-t-ils/elles au spectacle de votre école ?
- Les participant·es ont-t-ils/elles une mobilité réduite ou des besoins d'accessibilité?
- Les participant·es ont-t-ils/elles des allergies ou des restrictions alimentaires ?
- **Hébergement :** Pour votre sécurité, il est important que nous sachions où chaque personne est logée.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous : gestionprog@theatreaction.ca	<u>1</u>
Au plaisir!	

Annexe 1: Fiche de vérification

Étape 1 Adhésion 2024 avant le 18 décembre 2023 Formulaire d'inscription préliminaire	Du 2 octobre 2023 au 18 décembre 2023
Étape 2 Formulaire d'inscription officielle Informations sur les participant·es Demande de l'aide au déplacement Fiche descriptive de votre spectacle (le cas échéant)	Du 18 décembre 2023 au 19 février 2024
Étape 3 ☐ Fiche technique de votre spectacle ☐ Fiche de rétroaction ☐ Réception de l'éligibilité de l'aide au déplacement	Du 19 février au 4 mars 2024
Étape 4 Choix des ateliers et des spectacles Informations logistiques	Du 4 au 11 mars 2024

Annexe 2: Information sur les droits d'auteurs

Vous avez trouvé le texte idéal ? Vous êtes tombé en amour avec les mots d'un auteur ? Vous voulez absolument créer sur scène ces mots inspirants ? Excellent ! Mais pas si vite... Les œuvres dramatiques sont protégées par la loi fédérale sur le droit d'auteur.

« Le droit d'auteur sur l'œuvre comporte le droit exclusif de produire ou reproduire la totalité ouune partie importante de l'œuvre, sous une forme matérielle quelconque, d'en exécuter ou d'enreprésenter la totalité ou une partie importante en public et, si l'œuvre n'est pas publiée, d'en publier la totalité ou une partie importante ». (Source : Article 3. (1), Loi sur le droit d'auteur - C42, ministère de la Justice du Canada)

Dans le cas du théâtre, les dramaturges sont propriétaires du droit d'auteur. À noter que les droits d'auteurs des textes écrits par des mineurs dans un cadre scolaire appartiennent à l'institution d'enseignement. L'auteur d'un texte, même libre de droits, conserve un droit moral sur son texte et pourrait exiger, par exemple, que le texte ne soit pas coupé ni modifié, ce qui signifie que, dans tous les cas, vous devez obtenir l'autorisation de l'auteur pour présenter ou reproduire son texte.

Le droit d'auteur est automatique au Canada et reconnu par les traités internationaux sur le droit d'auteur, ce qui apporte des protections dans plus de cent pays. Il prend effet au moment de la créationde l'œuvre et reste en vigueur jusqu'à 50 ans après le décès du créateur. Il existe une formule reconnueinternationalement et protégée par les lois sur le droit d'auteur. Il s'agit du « Tous droits réservés » ou (©) suivi du nom du créateur et de l'année de création de l'œuvre.

Exemple: Tous droits réservés, Théâtre Action, 2014 OU © Théâtre Action, 2014.

Droits de représentation et de reproduction

Il est possible d'obtenir le droit de représentation et/ou de reproduction (photocopie) d'un texte de théâtre, moyennant habituellement certains frais (sous forme de licence ou autres). Vous devez vérifiersi l'auteur est membre de l'un des organismes suivants et, si tel n'est pas le cas, vous aurez à communiquer avec l'auteur ou son agence pour conclure une entente.

- Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) / www.aqad.qc.ca
- Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction)(COPIBEC)/www.copibec.qc.ca (droit de photocopier ou de reproduire un texte)
- Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) / www.sacd.ca (Laetitia Orlowski Adjointe administrative, Spectacle vivant / Audiovisuel : scene@sacd.ca Tél. 514 738 8877.

Annexe 3: Prix Première ligne

DATE LIMITE

Au sujet du prix Première Ligne

Le prix Première Ligne cherche à récompenser la troupe ou les auteur es du meilleur texte de création présenté au Festival Théâtre Action en milieu scolaire. Le prix vient accompagné d'une bourse de 1 000 \$. C'est une façon d'illustrer l'importance que Théâtre Action et toutes ses compagnies partenaires accordent au théâtre de création et à la relève en dramaturgie. Le prix Première Ligne est remis annuellement par Théâtre Action et les huit compagnies professionnelles franco-ontariennes suivantes: Créations In Vivo, Théâtre Catapulte, Théâtre français de Toronto, Théâtre du Nouvel-Ontario, Théâtre La Tangente, Théâtre du Trillium,

Critères d'admissibilité

Théâtre de la Vieille 17 et Vox Théâtre.

La troupe doit:

- Être membre en règle de Théâtre Action pour l'année 2024;
- Être inscrite au FTAMS 2024;
- Présenter ce texte de création au FTAMS 2024.

Processus

Un comité de lecture composé de trois personnes, représentant trois régions différentes de l'Ontario, a pour mandat de lire tous les textes de création présentés dans le cadre du FTAMS et d'identifier le texte récipiendaire du prix Première Ligne selon les critères d'évaluation suivants :

- Originalité;
- Pertinence des thèmes abordés;
- Qualité de l'écriture; et
- Le texte dans son contexte considérant l'expérience du ou des auteur-es
- Le texte primé sera révélé lors de la cérémonie de clôture du FTAMS

Demande

La troupe devra soumettre son texte de création, dans sa version finale et respecter l'échéancier établi par Théâtre Action afin d'être éligible.

Date limite

31 mars 2024



IN VIVO

CATAPULT E













Annexe 4: Bourse d'études TA-TFO

DATE LIMITE 51 MARS 2024

BOURSE D'ÉTUDES

Théâtre Action / TFO 23-24

Une bourse d'étude de 1 500 \$ est offerte cette année à une élève finissante ou un élève finissant du niveau secondaire pour des études en théâtre, en français dans un établissement ou dans une école de théâtre.

Critères d'admissibilité

La personne doit :

- Être inscrite à des études en théâtre, en français au niveau post secondaire ou dans une école de théâtre pour l'année scolaire 2024-2025
- Être résidente de l'Ontario ou avoir une adresse permanente en Ontario si la personne étudie présentement à l'extérieur de la province

Processus

Une rencontre d'environ 15 minutes est à prévoir avec le comité d'évaluation. Ce comité donnera ses recommandations au conseil d'administration de Théâtre Action, qui aura comme tâche de déterminer le récipiendaire. La décision sera annoncée lors du Festival Théâtre Action en Milieu Scolaire en avril 2024.

Demande

La personne doit soumettre une demande en ligne comprenant les éléments suivants : - **Un formulaire de candidature (à venir)** dûment rempli - Une lettre de motivation (1 page maximum) - Un curriculum vitae détaillant vos expériences en théâtre, et - Votre relevé de notes le plus récent.

Date limite

31 mars 2024



EN PARTENARIAT AVEC

